

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N. Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE. C.N.177.1992.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL DE 1986 SUR L'HUILE D'OLIVE
ET LES OLIVES DE TABLE
CONCLU A GENEVE LE 1er JUILLET 1986

PROROGATION DU DELAI DE DEPOT DES INSTRUMENTS DE RATIFICATION,
D'ACCEPTATION, D'APPROBATION OU D'ADHESION D'ISRAEL,
DU LIBAN ET DU MAROC

MODIFICATION AU PREMIER PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 17 DE L'ACCORD

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

I

Par Résolution No RES-2-66-IV/92 du 28 mai 1992, adoptée lors de sa soixante-sixième session, tenue à Madrid du 25 au 29 mai 1992, le Conseil oléicole international a décidé, conformément au troisième paragraphe de l'article 52 et du premier paragraphe de l'article 53 de l'Accord, de proroger, jusqu'au 31 décembre 1992, le délai accordé aux Gouvernements israélien, libanais et marocain pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

II

A la même session, par Résolution No RES-1/66-IV/92 du 27 mai 1992, le Conseil oléicole international a décidé, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 17 de l'Accord, de porter la somme fixée au premier paragraphe de l'article 17 de l'Accord de 300 000 dollars à 600 000 dollars des Etats-Unis pour la réalisation des programmes de coopération technique oléicole, avec effet au 1er janvier 1994.

Le 13 août 1992



A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées

CORRESPONDENCE UNIT

40 MEMBER STATES plus 3 NON-MEMBERS

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA
ALGERIA
ARGENTINA
BELGIUM
BENIN
BURKINA FASO
BURUNDI
CAMBODIA
CAMEROON
CAPE VERDE
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
CHAD
COMOROS
CONGO
COTE D'IVOIRE
DJIBOUTI
EQUATORIAL GUINEA
FRANCE
GABON
GUINEA
GUINEA-BISSAU
HAITI
ITALY
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

LEBANON
LUXEMBOURG
MADAGASCAR
MALI
MAURITANIA
MOROCCO
NIGER
PARAGUAY
ROMANIA
RWANDA
SAN MARINO
SAO TOME AND PRINCIPE
SENEGAL
TOGO
TUNISIA
ZAIRE

NON-MEMBER STATES

HOLY SEE
MONACO
SWITZERLAND

INFORMATION COPY SENT TO:

ALSO SENT TO: